



S'KRÜTTBLÄTT

FEUILLE D'INFORMATIONS RAPIDES

N° 5 / 108 / 2011

le 19 juillet 2011

Sonnerie des cloches : la Commune fait appel

Dans le dernier numéro du S'Krüttblätt, je vous ai rendu compte du jugement du 1^{er} juin 2011 du Tribunal Administratif de Strasbourg dans l'affaire de la sonnerie des cloches de l'église.

Je vous rappelle qu'au vu de cette décision, les sonneries des cloches peuvent être maintenues entre 22 heures et 7 heures du matin. En revanche, il est enjoint au Maire de prendre, dans un délai de trois mois à compter de la notification du jugement, toute mesure de nature à faire cesser les nuisances sonores excessives liées à la sonnerie de l'Angélus à 6 heures du matin ; enfin, la commune doit verser une somme de 500 € à M. et Mme Martin HAUMESSER.

Je vous rappelle également qu'au départ de cette affaire, le Conseil municipal, à plusieurs reprises, ainsi que le Conseil de Fabrique de l'église, se sont prononcés en faveur du maintien de la sonnerie des cloches, considérant que celle-ci fait partie intégrante de notre patrimoine, qu'elle constitue un usage local auquel les habitants sont attachés, et qu'elle ne représente pas une menace pour la tranquillité publique.

Mais surtout, à la suite d'une réunion publique d'information, à la demande et en accord avec les nombreuses personnes présentes, il a été engagé une consultation écrite des habitants, afin que ceux-ci se prononcent eux-mêmes, directement. Cette consultation auprès des électeurs de la commune, qui a eu lieu du 7 au 15 octobre 2008, a suscité une forte participation : près de 80 % des électeurs qui se sont prononcés, à plus de 94 %, « pour le maintien des sonneries de cloches, en l'état actuel ».

Par respect de ce soutien massif et au regard de l'attente de la population, le Conseil municipal vient donc de décider, à l'unanimité, de faire appel du jugement du Tribunal Administratif de Strasbourg. Il considère par ailleurs, avec l'avocat de la Commune, qu'en droit, la discussion pourrait être utilement poursuivie devant la Cour Administrative d'Appel de Nancy, en la sensibilisant tout particulièrement à certains points qui n'ont pas été pris en compte en première instance.

J'ai souhaité vous en faire part, sachant que l'appel n'est pas suspensif et que le jugement du Tribunal Administratif de Strasbourg, en attendant, doit être exécuté. C'est ainsi que le Conseil municipal m'a chargé de verser les 500 € à M. et Mme HAUMESSER, et qu'il m'appartiendra, le moment venu, après réflexion et concertation, de prendre la mesure la plus appropriée, au vu des solutions possibles, quant à la sonnerie de l'Angélus.

Le Maire

Bernard DIRNINGER

Les principales décisions du Conseil Municipal dans sa séance du 12 juillet 2011 et informations diverses

- **Urbanisme** : la demande de certificat d'urbanisme opérationnel pour le terrain de 6 ares, rue des Vosges, présentée par Maître Hubert Preisemann, notaire à Jepsheim, (dossier MEYER Joanne), a été transmise à la Direction Départementale des Territoires, pour instruction.
- **Subvention « jeune licencié » pour l'USEP / RPI du Ried** : le Conseil municipal a voté une subvention de 48,30 € en faveur de l'USEP pour 21 élèves de l'école de Riedwihr, au titre de l'année scolaire 2009/2010.
- **Avenant du forfait définitif de rémunération du marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement de la rue et de la place de l'Église** : le Conseil municipal a accepté le forfait définitif arrêté sur la base des études d'avant projet définitif, soit 6 000,77 € HT, comprenant le montant de l'avenant qui s'élève à 1 050,77 € HT.
- **Réunions des 23 juin 2011 du Conseil communautaire de la CCPRB et 5 juillet 2011 du Bureau du Conseil communautaire** : le Maire rend compte de l'avis de la CCPRB sur les propositions d'évolution de l'intercommunalité adressé en particulier au Préfet, au vu de son projet de schéma départemental de la coopération intercommunale ; le Conseil réitère son profond attachement à la Commune de Grussenheim et demande son maintien dans le périmètre de la Communauté de Communes. Le Maire signale également les autres points évoqués : - les rapports 2010 sur le prix et la qualité des services Eau Potable et Assainissement collectif, ainsi que sur la déchetterie ; - suppression d'un poste d'agent social, suite à la fermeture d'une classe maternelle ; - nouvelles missions du Relais d'Assistantes maternelles ; - équipement de la salle socio culturelle de l'Espace Ried Brun : un système de

circulation d'air sera mis en place ; - lancement d'un appel à concurrence pour la maintenance annuelle des équipements de chauffage et de ventilation à l'Espace Ried Brun.

- **Rencontre du 25 juin 2011 entre les maires des communes du Ried Brun, le Député et M. Philippe RICHERT, Ministre chargé des Collectivités territoriales :** le Ministre a été à l'écoute de ses interlocuteurs qui l'ont sensibilisé à la situation de la Commune de Grussenheim, au regard du projet de schéma départemental de coopération intercommunale ; à la suite de la réunion, un courrier a été adressé à M. le Premier Ministre.
- **Réunion du 28 juin 2011 du Syndicat Mixte pour le SCOT Colmar-Rhin-Vosges :** le Maire insiste sur l'importance de cette réunion qui a permis l'approbation du SCOT, après une large consultation et une enquête publique.
- **Réunion-point d'étape du 6 juillet 2011 entre le Bureau de la CCPRB et M. Gilbert MEYER, Président de la CAC :** une simulation financière a été élaborée entre les services de la CCPRB et de la CAC ; à partir de cette étude, le Président de la CAC a reprécisé les conséquences opérationnelles, juridiques et financières d'une éventuelle fusion ; il a évoqué les pistes de travail concernant notamment la gestion des compétences, les aspects fiscaux, le financement des compétences et les incidences sur les services publics. La réflexion suit son cours et l'ensemble des Conseils municipaux des communes membres de la CCPRB sera tenu informé des simulations et orientations, courant du mois de septembre prochain. Par ailleurs, concernant l'étude menée en concertation avec la Communauté de Communes du Pays de Brisach, une restitution aura lieu le 28 septembre 2011 dans la salle de l'Espace Ried Brun.
- **Avancement du chantier rue et place de l'Église :** le Maire et Lucien FRIEH, Adjoint chargé de suivre les travaux, font le point et précisent que le chantier qui a démarré une semaine en avance, suit normalement son cours : pendant les congés de COLAS, c'est l'entreprise VIGILEC qui a pris la relève.
- **Collecte de sang :** une collecte de sang aura lieu le 21 juillet 2011, de 16h30 à 19h30, à la Salle polyvalente de GRUSSENHEIM.

- **Campagne de fleurissement 2011** : le jury intercommunal du Concours de la Maison fleurie effectuera sa tournée dans la commune, l'après-midi du mardi 26 juillet 2011.
- **Fermeture de la Mairie** : le secrétariat de la mairie est fermé du 26 juillet au 12 août 2011 (congés annuels). Merci de prendre vos dispositions en conséquence. Par ailleurs, les permanences du Maire et des Adjointes sont suspendues pendant le mois d'août.

Assurance Maladie : ouvrir un compte sur ameli.fr

Pour gagner du temps, simplifier vos démarches de santé et mieux suivre vos remboursements, la possibilité vous est offerte d'ouvrir votre compte sur ameli.fr, le site de l'Assurance Maladie. Grâce à ce service, vous avez à votre disposition, à tout moment et en toute sécurité, un espace personnalisé et confidentiel en ligne.

Comment faire ? En quelques clics : vous vous munissez de votre numéro de sécurité sociale et de votre code que vous avez envoyé l'Assurance Maladie par courrier (en cas de perte ou d'oubli, faire une demande sur ameli.fr pour recevoir un nouveau code) ; vous vous connectez sur www.ameli.fr le site de l'Assurance Maladie ; vous cliquez sur « Mon compte » à gauche de votre écran.

Mais où est passée l'APA ?

L'APA, l'aide aux personnes âgées, tout le monde connaît cette association dans le Haut-Rhin. Mais savez-vous qu'elle a changé de nom ?

Il y avait effectivement des confusions faites avec l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (attribuée aux personnes âgées en perte d'autonomie, et principalement financée par le Conseil Général). Et puis surtout, l'association ne proposait pas que de l'aide aux personnes âgées ou dépendantes ! Du coup, l'APA s'est scindée en deux associations : APALIB' et APAMAD. APALIB' propose près de 400 clubs de loisirs dans le Haut-Rhin, des missions de bénévolat, de la prévention, des conférences... APALIB' gère aussi un service de ménage (même pour les « jeunes ») et de garde d'enfants nommé « FamiEmploi 68 », ainsi que des restaurants et un service de livraison de repas. C'est APAMAD qui propose dorénavant de l'aide aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap.

Si aujourd'hui, on ne dit plus « APA », APALIB' et APAMAD ont bien conservé les valeurs de l'association d'origine : la solidarité, le respect, ainsi que l'exigence de la qualité de service. Avec la volonté d'être au plus proche des personnes qu'elles aident, APALIB' et APAMAD s'adaptent aux besoins de chacun.

Les services d'APALIB' : Clubs de loisirs, bénévolat, prévention, conférences-débats, le service Fami Emploi 68 (ménage, repassage, courses et garde d'enfants), livraison de repas, jardinage et petits travaux, résidences avec services pour seniors, restaurants, visites aux personnes qui se sentent seules.

Les services d'APAMAD : Aide à la personne (aide au lever/coucher, à la toilette), garde de jour et de nuit, entretien du domicile, courses et déplacements accompagnés, accueils de jour

(pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés), protection juridique des majeurs.

Plus d'informations au 03 89 32 78 78 ou www.apalib.fr ou www.apamad.fr



S' K R Ü T T B L Ä T T

FEUILLE D'INFORMATIONS RAPIDES

N° 6 / 109 / 2011

le 28 juillet 2011

Merci pour vos efforts de fleurissement

Le Jury intercommunal des Maisons fleuries a parcouru notre village, le 26 juillet 2011, pour apprécier, avec un regard extérieur, le fleurissement de vos maisons, cours et jardins visibles de la rue.

L'ensemble des réalisations fleuries participe à l'embellissement du cadre de vie de la commune.

C'est cet effort partagé, qui contribue à rendre notre localité plus attrayante, que je souhaite mettre à l'honneur, à cette occasion.

Je salue votre investissement au niveau du fleurissement devenu une tradition forte, que la municipalité veut préserver et encourager, et vous exprime, au nom du Conseil municipal, mes remerciements et mes félicitations.

Le Maire

Bernard DIRNINGER

Campagne de fleurissement 2011

Le tableau ci-après comporte la notation, à partir de la note 10/20 et au-dessus. La liste complète peut-être consultée sur le tableau d'affichage de la mairie.

- 1ère catégorie : maison avec jardin ou cour visible de la rue
- 2ème catégorie : maison avec terrasse ou balcon sur rue
- 3ème catégorie : maison avec façade seule sur rue
- 4ème catégorie : immeuble collectif
- 5ème catégorie : restaurant / commerce

Haumesser Gilbert	4	10,6	Chenin Maurice	4	11,6
Mertz Jean-Paul	4	12,8	Haessig Mertz Ch,	4	12
Schmidt Jean Michel	1	13,2	Haumesser Gérard	1	13
Raehm Gérard	1	17,2	Meyer Mathieu	1	11,6
Utard Jean-Marie	1	12,7	Doudard Fernand	4	12,2
Zawalen Franck	4	11,4	Meyer Jean-Louis	1	12,8
Meyer Jean- Louis gîte	4	12,6	Burdloff Etienne	4	16,3
Fleith Lucien	1	16,4	Dirninger Germaine	3	11
Utard Fernand	4	14,8	Haumesser Alfred	3	10,6
Ringler Michel	1	12,2	Fleith Léon	2	16,6
Haumesser Robert 6 Gr	1	12,8	Reinbold Rémy	4	10,8
Meyer Claude	4	11	Rodrigues José	2	10,8
Schattner André	3	19,2	Meyer Lucien	1	16
Vonarx Edmond	1	15,2	Haumesser Arsène	1	14,2
Fleith Jérôme	1	13,4	Haumesser André	1	16,6
Haumesser Jacques	1	11,2	Raehm Jean-Claude	4	16,7
Fleith Pierre	1	13,7	Fleith Robert	1	13,9
Burdloff Pierre	1	12,8	Fleith Hubert	1	12,5
Meyer Elisabeth	1	11,6	Burdloff J-Jacques	1	12,3
Burdloff Pascal	3	12,8	Burdloff Joël	3	16,2
Meister Roger	4	12,6	Schwin Lucien	4	14
Loberger Georgette	4	13	Meyer Mickaël	4	15,3
Utard Erik	3	16,4	David Arnaud	4	14,2
Gutleben Fred G,	1	10,4	Haumesser Robert 30 Gr	4	15,9
Haumesser J.Claude	6	16	Meyer Raymond	1	16
Gamain Mirval	4	14,2	Jehl Etienne	4	11,8
Wurth Etienne	4	10,3	Dibling Alain	4	11,2
Dirninger Marthe	4	11,6	Frieh Lucien	3	17,2
Utard Fernande gîte	3	17,2	Schwein Christian	4	12,6
Ulsas Léon	2	15,9	Meyer Denis	1	17,4
Haumesser Martin	2	11,8	Haumesser Raphaël	1	11,4
Dirninger Adrien	1	13	Ancel Jean-Marc	1	10,6
Ancel Thierry	1	13	Barsch Jean	1	10,6
Haumesser Hubert	3	11,2	Pinto José	1	11,4
Ringler Antoine	4	14,4	Houot Kopp Frédéric	4	11,4
Schmidt David	5	11	Haumesser Tania	5	11
Wurth François 43 Gr	4	12	Jehl Ephrem	4	11,4
Utard Henri 47 Gr	4	11,8	Utard Henri 49 Gr	4	11,2
Schott Olivier	4	12	Drouin Gérard	4	10,7
Utard Annette	2	12,3	Wurth Gilbert	1	14,2
Burger Jean-Marc	4	12,6	Wurth Clément	4	15
Burdloff Jean-Luc	2	12,1	Haumesser Yannick	4	15
Utard Marcel	1	11,6	Utard Claude	1	13,2
Wantzen Hubert	1	13,2	Lieby Gérard	1	11,6
Dirninger Bernard	1	18,1	Jaegli Christian	1	14,2
Jaegli Jean-Claude	1	13,6	Benzko Willi	1	10,6
Wurth Fritsch Francis	1	13,2	Meyer Bertrand	1	16,6
Rogler Alain	1	10,6	Kowaltschek Mario	4	13
Dierstein Thierry	1	17	Haumesser Joseph	3	12
Burdloff Julien	2	11,8			